



FICHE TECHNIQUE

TAPIS ABSORBANT FIBRES POLYPROPYLENE AIGUILLETE Très grande résistance mécanique



- Tous liquides:** Absorbe tous les liquides tels que les huiles entières, solubles, vernis, diluants, peintures, liquides de refroidissement, alcools, solvants..
- Utilisation :** Pour créer une zone protégée de passage pédestre ou de circulation machine. Pour protéger les abords de machines ou les fonds de fosse d'entretien.
- Matière :** Polypropylène aiguilleté, apporte une très grande résistance mécanique
- Produits testés en France selon la norme AFNOR NFT 90-361.
 - Produit incinérable sans danger: taux de résidus < à 0,05 % et pas de formation de gaz toxique
 - Durée de stockage: illimitée en lieu sec
 - Fabrication française

La capacité d'absorption des absorbants est calculée selon la méthode EDANA qui donne une indication beaucoup plus réaliste de la capacité d'absorption d'un produit. Elle se caractérise notamment par :
l'utilisation d'une huile déterminée (20W50), une immersion de 2 minutes et un égouttage à la verticale pendant 2 minutes

Tapis aiguilleté non calandré (N)

Référence	Liquide	Epaisseur	dimensions	Unité de vente	Capacité d'absorption	Surface	couleur
THRM010	Tous liquides	double	0,80 x 100 m	Sac de 1 rouleau	180 L	80m ²	noir
THRM020	Tous liquides	double	0,40 x 100 m	Sac de 2 rouleaux	180 L	80m ²	noir
THRM030	Tous liquides	double	1,20 x 100 m	Sac de 1 rouleau	270 L	120m ²	noir

Tapis aiguilleté non calandré – Film étanche et revers anti-dérapant (NF)

Référence	liquide	Epaisseur	dimensions	Unité de vente	Capacité d'absorption	Surface	couleur
THRM040	Tous liquides	double	0,80 x 30 m	Sac de 1 rouleau	57 L	24m ²	Gris chiné

Tapis aiguilleté non calandré – Film étanche, revers anti-dérapant et adhésif repositionnable (NFA)

Référence	liquide	Epaisseur	dimensions	Unité de vente	Capacité d'absorption	surface	couleur
THRM040A	Tous liquides	double	0,80 x 30 m	Sac de 1 rouleau	50 L	24m ²	Gris chiné

IMPORTANT: Les absorbants ayant absorbés des produits toxiques ou polluants doivent être éliminés conformément à la réglementation des DIS.